



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Séance du mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part au vote : 8

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), M. Thierry PASCAL (2^{ème} adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} adjoint), M. Philippe BRUCH, M. Jérôme PIRIOU, Mme Corinne RIGAUD.

Absents excusés : M. Bruno DEHAYE (pouvoir à Mme Corinne RIGAUD), Mme Elodie CADIOU, Mme Stéphanie JEULIN

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 15 mars 2023

Date d'affichage : 15 mars 2023

Objet de la délibération : BUDGET Subventions et cotisations 2023

Le maire demande au conseil municipal de fixer les cotisations et les subventions 2023 aux divers organismes et associations.

Les membres de l'assemblée s'accordent à privilégier les associations locales et notamment celles en relation avec les enfants de la commune.

Après délibération, et à l'unanimité, les choix sont arrêtés comme suit :

Subventions :

-Anervedel	65€
-Association sportive collège Soutine	100€
-Prévention routière	100€
-ADMR	50€
-Les petites Canailles	800€

Cotisations :

-Association des amis du Compa	25€
-Comité 28 Les amis de la gendarmerie	100€

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 22 mars 2023

Le Maire, Marie BOURGEOT



2023-009